



terrain constructible ou non?

Par **vijuel**, le **22/06/2011** à **09:54**

Bonjour à vous, pour vous résumer la situation, mon père étant décédé voici plus d'un an maintenant sa femme (ma belle-mère) jouie de l'usufruit du terrain sur lequel est implanté depuis plus de trente ans un mobil-home (terrain de 12,5 ares). Celui-ci est alimenté par le réseau EDF + une citerne pour le gaz+eau. Cependant la mairie ne reconnaît pas au terrain (reconnu comme terrain agricole) le fait qu'il soit constructible. Si ma belle mère décidée de ne plus vouloir y vivre mes frères et moi souhaiterions vendre ce bien avec l'accord de notre belle mère.

Je souhaiterais savoir pour quelle raison est en quelle mesure la mairie à le droit de ne pas accorder la constructibilité à ce terrain?

pour information ce terrain se situe à - de 75 mètres de la RN 113, mais au 2/3 de celui-ci il resterait 12 bon mètres après ces 75 mètres éventuellement pour une petite construction en dur.

Que pouvons nous faire le moment venu pour et à qui peut-on faire la demande pour que le terrain devienne constructible?

merci à vous vijuel.

Par **Domil**, le **22/06/2011** à **19:18**

C'est le PLU qui fait foi, donc vous n'avez pas de recours